

**Procès-verbal de la Commission Régionale des Litiges  
De la Ligue de Normandie de Tennis  
Compétente en qualité de Commission de Surveillance  
Des Opérations Electorales.**

Membres de la commission :

M.Pascal Got – M. André Talvast – M. Renaud Duhamel – M.Thierry de Loppinot – M.Stéphane Marie

Conformément à l'article 55-2 des Règlements Administratifs de la FFT, les membres de la Commission régionale des Litiges ont étudié ce jour les listes établies à titre définitif et les candidatures définitives adressées à la Ligue dans le cadre des élections des Délégués à l'Assemblée Générale de la FFT au titre du Comité Départemental de Tennis de la Manche.

La liste des Délégués et des suppléants à l'Assemblée Générale de la FFT au titre du Comité Départemental de Tennis de la Manche est examinée :

Titulaire : Stéphane Bouvry

Suppléant : Dominique Lhuillier

Après vérification des documents :

Liste « Stéphane Bouvry » est **recevable et validée.**

La présente décision est susceptible d'appel en application de l'article 126 des Règlements Administratifs de la FFT devant la Commission Fédérale des Litiges dans le délai de 48 heures à compter de sa publication sur le site internet de la Ligue.

Pascal Got



André Talvast



Fait à Honfleur, le 07/11/2023